Fiche technique

Booster™

Fongicide

Fongicide contre le mildiou de la vigne, la tavelure du pommier et contre le mildiou dans les cultures maraîchères et de la fraise.

Produit	Booster est un concentré soluble dans l'eau et contient 51.7 % (755g/lt) phosphonate de potassium. (W-6841-1)
Cultures	Cultures des baies, cultures maraîchères, arboriculture, viticulture, cultures ornementales.
Spectre d'efficacité	Cœur brun du fraisier, mildiou du fraisier, racines rouges du fraisier, mildiou du fraisier, dépérissement des racines du framboisier, mildiou des ronces, tavelure des arbres fruitiers à pépins, tavelure tardive des fruits à pépins, mildiou de la vigne, mildiou de l'artichaut, mildiou de l'aubergine, mildiou de la laitue, mildiou de la laitue, Pythium spp., mildiou des cucurbitacées, mildiou du poivron, mildiou de la laitue, champignons pathogènes du sol (fonte ou toile des semis), mildious des plantes ornementales.
Emploi **Culture des baies**	**Fraise:** 5 lt/ha, contre *coeur brun du fraisier, mildiou du fraisier, racines rouges du fraisier*. Application: avant la floraison et après la récolte. arroser. En tout au maximum 3 traitements par pulvérisation et arrosage par culture et par année. **Fraise:** 5 lt/ha (0.5%), contre *mildiou du fraisier* (Effet partiel). Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: pulvérisation. En tout au maximum 3 traitements par pulvérisation et arrosage par culture et par année. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Arboriculture	**framboise:** 0.4% (4 lt/ha), contre *dépérissement des racines du framboisier*. Application: Avant la floraison ou après la récolte. arroser ou pulvériser. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **mûre:** 0.4% (4 lt/ha), contre *mildiou des ronces*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: pulvérisation. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Pom poirier / nashi, pommiermier:** 0.2%, (3.2 lt/ha), contre *tavelure des arbres fruitiers à pépins* (Effet partiel). Délai d'attente: 2 Semaine(s). Application: dès le débourrement. Pulvérisation. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. **Pom poirier / nashi, pommiermier:** 0.2%, (3.2 lt/ha), contre *tavelure tardive des fruits à pépins* (Effet partiel). Délai d'attente: 2 Semaine(s). Délai d'attente: 2 Semaine(s). Application: pulvérisation À partir du stade 76-89 (BBCH) jusqu'à 2 semaines avant la récolte. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Fiche technique

Viticulture	**Vigne:** 0.2% (3.2 lt/ha), contre *mildiou de la vigne* (Effet partiel). Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard. Pulvérisation. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. Convient également au traitement par voie aérienne. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
Culture maraîchère	**Artichaut:** 3.5 lt/ha, contre *mildiou de l'artichaut*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: pulvérisation. 3 traitements au maximum par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Aubergine:** 4 lt/ha, contre *mildiou de l'aubergine*. Délai d'attente: 15 Jours. Application: pulvérisation. 5 traitements au maximum par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Baby-Leaf (Asteraceae):** 3 lt/ha, contre *mildiou de la laitue*. Délai d'attente: 14 Jours. Application: pulvérisation. 4 traitements au maximum par culture. 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements. **Chicorée witloof (chicorée-endive):** 3.5lt/ha, contre *mildiou de la laitue, Pythium spp.*. Délai d'attente: 15 Jours. Application: pulvérisation. 4 traitements au maximum par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Concombre :** 0.35 % (3.5 lt/ha), contre *mildiou des Cucurbitacées*. Délai d'attente: 15 Jours Application: En cas de risque de contamination. Pulvérisation. 3 traitements au maximum par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Courges (écorce non comestible):** 3.5 lt/ha, contre *mildiou des cucurbitacées*. Délai d'attente: 15 Jours. Application: pulvérisation. 3 traitements au maximum par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Poivron:** 4 lt/ha, contre *mildiou du poivron*. Délai d'attente: 15 Jours. Application: pulvérisation. 5 traitements au maximum par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Fiche technique

Culture ornementale	**Salades (Asteraceae):** 3 lt/ha, contre *mildiou de la laitue*. Délai d'attente: 14 Jours. Application: pulvérisation. 4 traitements au maximum par culture. 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements. **Arbres et arbustes (hors forêt):** 5lt/ha, contre *champignons pathogènes du sol (fonte ou toile des semis)* (Effet partiel). Application: arroser. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. 1ère application: à la plantation. **Cultures florales et plantes vertes:** 0.5%, contre *mildious des plantes ornementales*. Application: pulvérisation. 6 traitements au maximum par culture et par année.
Mode d'action	*Booster* est un fongicide systémique. Son effet se manifeste contre les maladies suivante des différentes cultures : *le dépérissement des racines* et *la racine rouge* du fraisier, contre le mildiou de la fraise, contre le mildiou des cultures maraîchères, contre le mildiou de la vigne (avec effet partiel), et contre la tavelure du pommier. La matière active, *le phosphonate de potassium*, fait part de la famille chimique des *phosphonates*. Elle est absorbée par les feuilles et de suite transporté rapidement dans toute la plante. Ainsi, *Booster* protège la plante aussi bien que les nouvelles pousses. *Booster* à la capacité d'éliminer les spores du champignon infestant et de perturber le développement du mycélium. De plus, le traitement est favorable pour le système immunitaire des plantes.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Booster est miscible avec nos insecticides. Pour Booster en dernier dans les mélanges. Dans la cuve du pulvérisateur.
Rotation des cultures	aucune restriction.
Classement	Autorisé pour l'utilisation non professionnelle. P 102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Non toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons. Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par

	l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Conditionnement	1 lt. 5 lt.
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 18.03.24/RH/LG1169

5413 Birmenstorf, Tel. 056 201 45 45
www.leugygax.ch